

FICHE PEDAGOGIQUE

Le métier

L'animateur.rice loisir sportif a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,
- Transmettre une technicité minimum indispensable à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

II. Elle conçoit des projets d'animation, prépare, anime et encadre les séances d'activités physiques et sportives dont il.elle a la charge, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants.es et intervient dans l'organisation et la promotion des activités qui lui sont confiées.

Les objectifs

La formation au CQP ALS s'articule autour de compétences à acquérir, définies par le référentiel du métier d'animateur.rice. Elle est constituée de 3 blocs de compétences. Possibilité de valider un ou plusieurs blocs sur une session.

- Bloc 1 : Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des JSJO : Arts et éducation par les activités physiques d'opposition, Jeux de raquettes, Jeux de ballons, petits et grands terrains.
- Bloc 2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.
- Bloc 3 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

Les blocs 2 et 3 sont communs aux 3 options.

Les pré-requis

- Être âgé.e au minimum de 16 ans à l'entrée en formation
- Présenter une pièce d'identité en cours de validité (*Pour les mineurs, la pièce d'identité du représentant légal sera demandée ainsi qu'une autorisation parentale.*)
- Être titulaire du certificat PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités sportives de moins d'un an à la date d'entrée en positionnement
- Répondre aux exigences de niveau de pratique minimal par la réalisation d'un test technique spécifique à l'option du CQP ALS JSJO (test valable 4 mois)
- Avoir un.e tuteur.rice qualifié.e pour les périodes d'alternance en structure

Publics concernés

Toute personne voulant acquérir un premier niveau de qualification professionnelle dans les métiers de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations, un dossier de demande d'aménagement sera à compléter avant l'entrée en formation. Prendre contact avec le référent handicap : Emmanuelle COCHARD 06.93.21.44.39

Modalités d'entrée en formation

Dossier d'inscription complet avant l'entrée en formation
Épreuve pratique

Nombre de places

15 (minimum 8 pour ouvrir une session)

Tarifs

Coût horaire : 12,00 €

Frais d'inscription : 60,00 €

Frais de passage Tests techniques : 20,00 €

Devis sur demande auprès du secrétariat par mail ufolep974@gmail.com

(à partir du 01/01/2024)

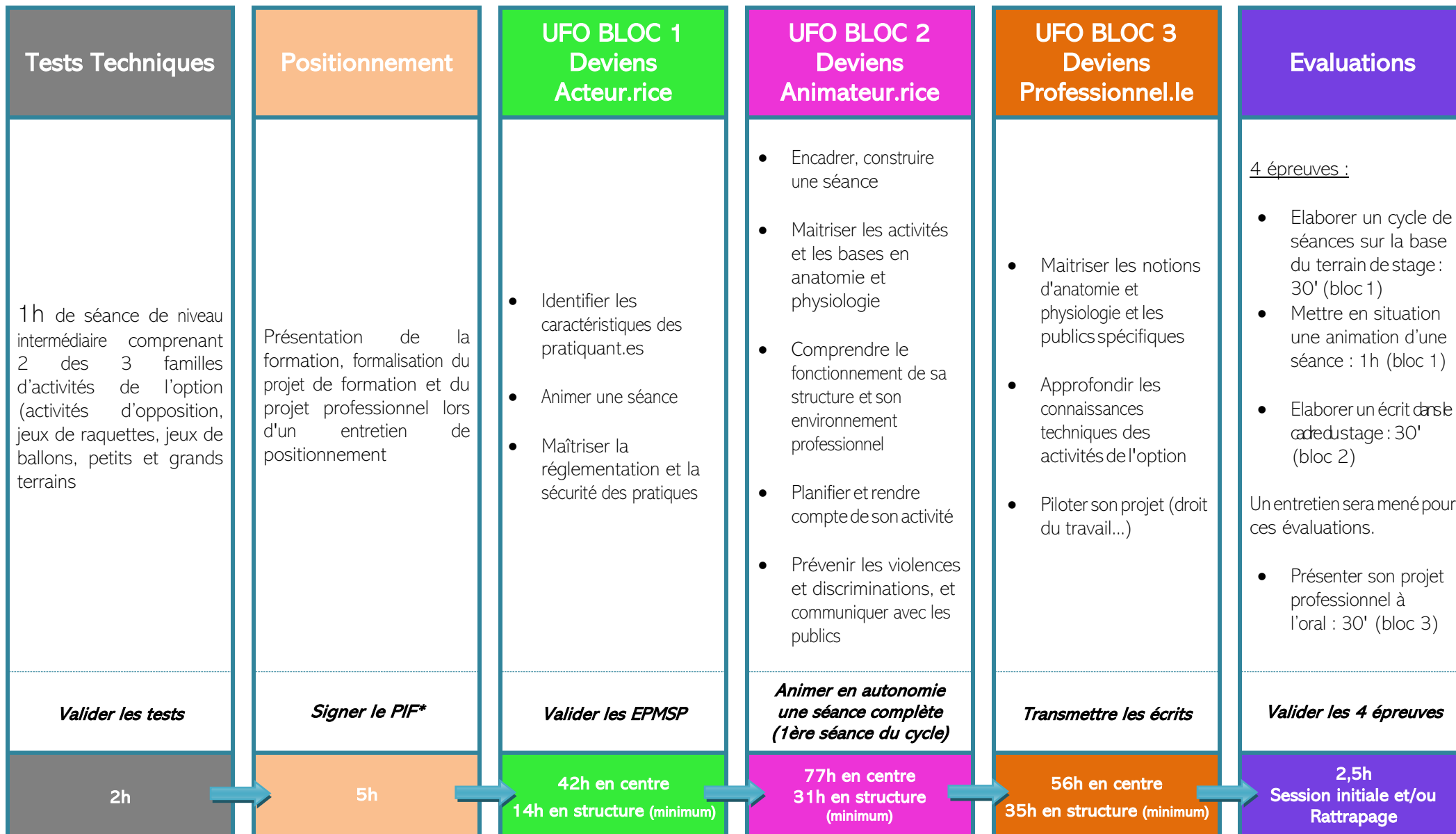
Modalités de financement

OPCO – Employeur – Pôle Emploi – CPF – Financement personnel

Contacts

Coordonnateur pédagogique : Nina DEURVEILHER nina.ufo974@gmail.com

Secrétariat : ufolep974@gmail.com / 02.62.43.84.95



Encadrement	Evaluations durant la formation	Méthodes pédagogiques
<p>Formateurs.rices formé.es aux techniques de formation et experts des activités de l'option.</p> <p>Responsable de formation et référent handicap : Emmanuelle COCHARD ecochard@ufolep.org</p> <p>Coordonnateur pédagogique : Nina DEURVEILHER nina.ufo974@gmail.com</p> <p>Secrétariat : Doriane GAZEUSE ufolep974@gmail.com</p>	<p>Livret de formation comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le suivi du tuteur • les grilles d'évaluation formative après chaque session de formation • les outils d'auto-évaluation afin de mesurer la progression en vue des évaluations de chaque bloc de compétences <p>Suite de parcours : Accès au marché de l'emploi et/ou possibilité de suivre des formations complémentaires selon les besoins.</p> <p>Les blocs de compétences acquis sont valables tout au long de la durée d'enregistrement du CQP ALS (<i>version juillet 2022</i>) au RNCP. Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences au cours d'une session de formation.</p>	<p>Pédagogies actives et participatives</p> <p>Mises en situation réelle auprès de différents publics</p> <p>Alternance tutorée</p> <p>Ressources pédagogiques disponibles en distanciel</p> <p>Accompagnement individuel</p>